

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **MERCREDI 19 FÉVRIER 2025** à 18 h 30
Mairie - Salle des Commissions

N° DCA2025-02-19/01

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;

Sandrine BUISSON – Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Saïda
HADDOUR – Marc LOCATELLI – Laurence POTIER-GABRION ;

Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Jacqueline ODOIX – Claire POULIN – Lucienne THABUIS – Antipas
TOUATAM.

Excusé avec procuration : Claude THABUIS (procuration à Sandrine BUISSON),

Excusés : Cyril KERDALLAN, Stéphane DEVILLE-CAVELLIN.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : quinze

Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 - CCAS

Conformément à l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'appliquant aux collectivités ayant adopté le référentiel budgétaire et comptable M57, un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget. Ce rapport donne lieu à un débat, dont il est pris acte dans une délibération spécifique.

Il est donc proposé au Conseil d'administration de débattre sur les orientations budgétaires 2025 au vu du rapport joint.

Après avoir obtenu toutes précisions utiles, et en avoir débattu, le Conseil d'administration :

- **PREND** acte du débat d'orientation budgétaire au titre de l'exercice 2025

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-préfecture

de Bonneville le 25/02/2025

Publié le

Notifié le 25/02/2025

Le Président,

Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,

La Roche-sur-Foron, le 20 février 2025

Le Président,

Pierrick DUCIMETIERE

